

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juin 2002

Québec, le 12 juillet 2002

Monsieur Richard Filion
Directeur des études
Collège de l'Outaouais
333, boul. Cité des Jeunes
Hull (Québec) J8Y 6M5

Objet : Deuxième suivi apporté au rapport d'évaluation du programme *Sciences Humaines*

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 18 juin 2002, des mesures prises par le Collège de l'Outaouais concernant les suites apportées à l'évaluation du programme *Sciences humaines*.

En décembre 1997, le Collège a produit un plan d'action que la Commission avait reçu avec intérêt. Elle avait alors demandé de recevoir un bilan des actions réalisées, étant donné l'ampleur des travaux qui y étaient annoncés. Ce bilan a finalement été transmis à la Commission en février 2002.

Au moment de l'évaluation du programme *Sciences humaines*, la Commission avait formulé quatre recommandations portant respectivement sur la cohérence, sur la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, sur l'efficacité et sur la gestion du programme.

En 1997, le Collège avait implanté un système de dépistage des élèves à risques, le SISNEC, qu'il a, depuis, abandonné. Cependant, afin d'améliorer la réussite des élèves, il a récemment expérimenté un projet de dépistage et d'encadrement des étudiants à risques qui tient compte à la fois des stratégies d'apprentissage des étudiants et des stratégies d'enseignement. L'expérience a été concluante et le Collège appliquera la mesure à partir de l'automne 2002. Ces actions répondent à la recommandation portant sur l'encadrement des élèves.

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Par ailleurs, le Collège avait annoncé en 1997 une série de mesures visant à répondre aux trois autres recommandations. Le rapport de suivi qu'il a transmis à la Commission ne démontre pas que ces actions aient effectivement été menées. Au contraire, le Collège explique que la révision du programme, en cours, sera l'occasion de remédier aux faiblesses décelées lors de l'évaluation. Pourtant, certains de ces problèmes demandaient une correction rapide. C'est particulièrement le cas de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, alors que la Commission avait constaté que les élèves ne bénéficiaient pas d'une évaluation juste et équitable. L'élaboration d'un profil du diplômé et le développement de l'approche programme n'ont pas non plus progressé de manière significative.

Le Collège de l'Outaouais a déjà trop tardé à apporter les changements qui lui auraient permis d'offrir une formation de qualité à ses élèves de *Sciences humaines*. La Commission est insatisfaite du suivi qu'il a apporté à l'évaluation du programme et, en conséquence, elle demande au Collège de lui transmettre, dans les plus brefs délais, les documents attestant des améliorations apportées au programme révisé, dont le devis d'implantation du programme, les plans de cours des cours offerts à l'automne 2002 et la structure mise en place pour développer l'approche programme. De plus, le Collège devra démontrer que sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages est bien appliquée et qu'elle mène à des évaluations justes et équitables. À défaut de constater qu'un suivi adéquat a bien été apporté aux recommandations émises lors de l'évaluation du programme, la Commission se verra dans l'obligation de modifier son jugement initial.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Jacques L'Écuyer